



Énoncé de Principe

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES DU CANADA

+ Vision

Suncor aspire à être une société d'énergie durable en exploitant l'énergie de façon à accroître la prospérité économique, à promouvoir le bien-être collectif et à maintenir un environnement sain. Un élément important de cette vision repose sur le partenariat avec les peuples autochtones du Canada afin de développer une industrie énergétique prospère qui soutient des collectivités autochtones florissantes, diversifiées et durables.

+ Engagement

Suncor s'est engagée à collaborer étroitement avec les peuples autochtones du Canada pour bâtir et entretenir des relations efficaces, permanentes et mutuellement avantageuses. Pour y parvenir, elle met tout en oeuvre afin d'établir des relations fondées sur la transparence, le respect mutuel et la confiance.

+ Convictions

Le développement responsable tient compte des questions et des préoccupations des Autochtones sur les effets, tant positifs que négatifs, du développement énergétique sur les collectivités et l'utilisation actuelle des terres et des ressources.

Les personnes et les collectivités touchées par les activités de Suncor devraient pouvoir profiter des avantages que représente ce développement, notamment la création d'emplois, l'essor des entreprises, l'éducation, la formation et l'investissement dans la collectivité.

D'un point de vue stratégique et commercial, il est logique d'appuyer la participation des peuples autochtones à nos activités et à l'économie de base du Canada.



+ Principes Directeurs

Voici les principes directeurs qui régissent les relations de Suncor avec les Autochtones de Canada :

Respect

Suncor reconnaît les garanties juridiques et les droits constitutionnels uniques des peuples autochtones et s'efforce de comprendre et de respecter leur histoire, leurs coutumes, leurs croyances et leurs traditions. Cette reconnaissance et ce respect doivent faire partie intégrante de la façon dont nous menons nos affaires.

Communication

Suncor s'engage à écouter les peuples autochtones et à échanger d'une manière franche et ouverte avec eux sur des événements, des enjeux et d'autres questions d'intérêt. Nous nous efforçons de les consulter rapidement et d'une manière interactive et respectueuse de leur culture. Suncor fournira aux peuples autochtones des occasions d'améliorer leur connaissance du secteur énergétique, le cas échéant.

Avantages

Nous nous appliquons à renforcer de façon durable la capacité des peuples autochtones à participer à la vie économique et à profiter de notre réussite :

- *Nous appuyons des stratégies et des programmes qui augmentent les compétences des collectivités autochtones et améliorent leur capacité à tirer profit des possibilités économiques associées au développement énergétique.*
- *Nous nous sommes engagés à accroître la présence des peuples autochtones au sein de notre main-d'œuvre, en leur offrant des emplois à temps plein et des contrats.*
- *Nous nous assurons de façon proactive que les entrepreneurs autochtones sont en mesure de nous fournir des produits et des services sûrs, fiables et concurrentiels.*
- *Nous travaillons en collaboration avec les collectivités en vue de déterminer les occasions d'investissement qui appuient les cultures et les priorités autochtones.*

Environnement

Nous reconnaissons les liens culturels étroits que les peuples autochtones entretiennent avec les terres et l'environnement. Nous assumons nos propres obligations à l'égard des terres et reconnaissons qu'il nous faut mener nos activités de manière responsable sur le plan environnemental aujourd'hui et dans l'avenir.

+ Mise en œuvre

Le présent énoncé de principe de Suncor assure l'adoption d'une approche uniforme en matière de relations avec les Autochtones du Canada. Il présente les responsabilités et les engagements de Suncor, et il oriente les décisions commerciales courantes de l'entreprise.

Le président et chef de la direction de Suncor doit rendre compte au conseil d'administration du respect du présent principe, qui fera l'objet d'une révision tous les trois ans. Suncor fera le point régulièrement et objectivement sur les progrès accomplis.

Tous les employés et entrepreneurs de Suncor qui participent à des activités dont la gestion opérationnelle relève de Suncor sont tenus de respecter le présent énoncé de principe. Les directeurs de Suncor sont en outre tenus de faire la promotion de ses convictions et de ses principes dans les coentreprises où Suncor n'est pas la société opératrice.

Mark Little
Président et chef de la direction